

Monsieur le Président de la République Emmanuel Macron  
Monsieur le Ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer  
Madame la Rectrice de Nancy Florence Robine  
Madame la Dasen de Meurthe-et-Moselle Emmanuelle Compagnon  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de Meurthe-et-Moselle

Magali Carrière  
Erick Emmanuel Mbassi

Malleloy le 29 octobre 2019

Pièces jointes:

copies de nos précédents courriers destinés à la Dasen de Meurthe et Moselle  
références bibliographiques explicitant notre approche pédagogique

Mesdames, Messieurs,

en février 2019, nous vous avons adressé un courrier exposant notre désir d'être dispensé des contrôles de l'Education Nationale dans le cadre de l'Instruction En Famille, ceux-ci étant incompatibles avec notre approche éducative.

Seule, Madame, la Dasen de Meurthe et Moselle, Emmanuelle Compagnon, nous a répondu en nous rappelant la loi.

Nous avons, ensuite, avancé le fait que dans un pays démocratique , il est du devoir de tout citoyen de faire évoluer la loi lorsque celle-ci s'avère illégitime.

En réaction, nous avons reçu un courrier rappelant la loi et les sanctions affiliées.

Nous avons donc demandé plus de détails concernant les modalités du contrôle et le degré d'information des inspecteurs au sujet de notre approche (décrise dans le premier courrier).

A ce jour, nous n'avons pas de réponse.

Le 29 août nous avons déclaré nos enfants en IEF. La lettre expliquait que nous nous soumettrons à la loi même si nous la considérons illégitime et violente à l'égard de notre sphère privée et de notre responsabilité de parents. Nous informons notre interlocuteur de nos disponibilités et du cadre dans lequel le contrôle peut se dérouler aux regards de nos choix pédagogiques. Elle demandait une réponse à notre lettre du 8 mai à propos des critères du contrôle et degrés d'information des inspecteurs au sujet des apprentissages autonomes. Pour terminer, et pour être le plus clair possible, elle exposait notre vision du contrôle: obsolète, inutile, illégitime et nuisible, raisons pour lesquelles nous demandons la suppression des contrôles obligatoires de l'éducation nationale.

En retour, nous avons reçu une lettre type de Madame La Rectrice, signée de Madame la Dasen. Nous n'y trouvons aucune prise en compte de nos questionnements, aucune réponse directe et précise à nos demandes.

Est-ce ainsi que les représentants de l'Etat français dialoguent avec les citoyens d'un pays démocratique? Est-ce ce ainsi que les questionnements et demandes des enfants et adolescents dans les écoles de la République sont accueillis? :

“C'est comme ça. Voilà.”

Est-ce ainsi que l'Education Nationale imagine susciter la curiosité intellectuelle, l'esprit d'initiative des êtres humains dont elle a la responsabilité de l'instruction; responsabilité confiée par les parents bien souvent par automatisme et manque d'informations. Depuis la rentrée, nous ne cessons d'entendre des parents nous dire que le ou la directeur.rice de l'école de leurs enfants leur a rappelé que l'école est obligatoire. Nous sommes stupéfaits et ne manquons pas de leur rappeler leurs droits, ainsi que ceux de leurs enfants.

La lettre de Madame la rectrice du 20 septembre qui accuse réception de notre déclaration débute par ce paragraphe: “ j'accuse réception (...) , vous déclarez vouloir instruire votre enfant (...) dans la famille à compter du 2 septembre.”

J'attire votre attention ici, sur le fait que nous ne déclarons pas “vouloir le faire” (ce qui pourrait sous-entendre que nous vous en demandons l'autorisation), mais que nous déclarons le faire et ce depuis la naissance de chacun de nos enfants.

Il s'agit là soit d'une erreur de formulation d'un agent de la fonction publique qui méconnaît la loi (L131-5 du code de l'éducation), soit d'une tentative d'intimidation. Nous ne savons pas, et vous laissons juger de cela.

Cette lettre ne tient compte en rien de nos spécificités. Comment pourrions-nous alors croire que notre approche éducative sera respectée lors du contrôle alors que c'est l'opposé qui est mis en évidence dans chaque courrier.

Nos choix éducatifs sont parfaitement incompatibles avec un contrôle. Le contrôle est une marque, un symbole de méfiance, de suspicion, et c'est exactement l'opposé que nous vivons. Nous faisons pleinement confiance à nos enfants. Nous constatons qu'ils acquièrent à leur rythme toutes les compétences dont ils ont besoin, nul besoin pour nous de les soumettre à un programme, un planning rigide ou toute forme de contrôle. Lors de la venue des inspecteurs, nous répondrons aux questions, et nos enfants auront le choix d'y répondre ou non, de montrer leurs travaux ou non, de faire ou non les exercices demandés. Il s'agit ici du respect de la personne humaine. Il est absolument inenvisageable que nos enfants soient contraints à quoi que ce soit par vos services. Ils sont doués de raisonnement et tout à fait capable de choisir ce qui leur convient ou non. Nous, parents responsables de leur instruction, n'attendons rien d'eux, ils sont libres de leur relation.

Le courrier nous demande d'expliquer notre approche et notre progression. Nous ne suivons aucune progression définie à l'avance. La progression est menée par l'enfant lui-même. Tout ceci a déjà été abordé dans nos précédentes lettres. Afin de vous éclairer sur notre approche il existe une littérature abondante, vous trouverez ci-joint une liste de nos références. Les apprentissages sont menés par l'enfant dans l'environnement dans lequel il évolue, et dans un climat de confiance. Chaque minute de vie est un apprentissage, chaque rencontre, chaque silence, chaque sourire, chaque jeu, chaque questionnement. Toutes les situations sont un enseignement. Et, nous ne les mesurons pas, ne les comparons pas à un programme. Nous constatons simplement que ça se fait dans un contexte de liberté de temps, d'espace, de mouvement, de relation, d'actions, de supports.

Pour récapituler:

- nous constatons le peu de considération des représentants de l'Etat envers nos questions
- nous, parents, subirons le contrôle de l'Education nationale puisque la loi nous l'impose à ce jour. Nos enfants seront libres de répondre ou non afin de rester fidèle à notre vision éducative
- nous attendons d'être informés sur les critères d'évaluation, et sur les modalités précises du contrôle dans le cadre des apprentissages autonomes. Qu'est ce qu'un contrôle satisfaisant pour une famille qui pratique les apprentissages autogérés? Les documents proposés sur le site Eduscol sont totalement inadaptés. Que proposez-vous?

Nous vous informons que cette lettre sera diffusée sur les réseaux sociaux, publiée sur le site enfance-libre.fr et envoyée par e-mails aux inspecteurs de Meurthe-et-Moselle.

Dans l'attente d'une réponse spécifique des représentants de l'Etat,

Veuillez, Mesdames, Messieurs, malgré nos visions éducatives opposées, être assurés de notre respect envers vos personnes.

Magali Carrière et Erick Emmanuel Mbassi.